

Image not found or type unknown



Regroupement familiale par ma mere qui est française

Par **Carson**, le 17/11/2022 à 10:53

Bonjours

Je suis Carel, entré en France en Août 2021 avec un VISA étudiant, ma mère est naturalisée française et travail avec un contrat C.D.I. puisque ma mère est française déjà, et mariée aussi à un Français, et moi son fils je suis reconnu en tant que « étudiant étranger », est-ce que j'ai une possibilité de changer mon statut « Étudiant » en « Vie privée familiale » ? Et si oui, comment procéder ?

Merci beaucoup et très bonne journée à vous.

Par **youris**, le 17/11/2022 à 11:09

bonjour,

lorsque votre mère a demandé la nationalité française, a-t-elle indiqué qu'elle avait un fils ?

étiez-vous mineur ou majeur à la date de naturalisation de votre mère ?

je suppose que le mari de votre mère n'est pas votre père ?

vous pouvez consulter ce lien :

[dans quels cas un enfant est-il français ?](#)

Salutations

Par **Carson**, le 17/11/2022 à 11:11

Au moment où elle obtenait la nationalité j'avais 23 ans, oui elle a mentionné qu'elle avait un fils

Le mari de ma mère n'est pas mon père

Par **youris**, le 17/11/2022 à 13:35

comme vous étiez majeur lorsque votre mère a obtenu la nationalité française, vous ne pouvez pas profiter de la nationalité française de votre mère.

voir ce lien sur la carte vpf:

[carte VPF](#)